



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Casernes

Question orale n° 1226

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la mise en oeuvre de la dernière tranche du projet de la nouvelle caserne de l'escadron de gendarmerie mobile base à Chatelleraut. En effet, si les locaux destinés à recevoir les activités de cet escadron ont été réalisés et inaugurés en 1995, la deuxième tranche correspondant à la réalisation des logements des gendarmes mobiles n'a toujours pas débuté. En conséquence, il lui demande quel est aujourd'hui l'état d'avancement de ce projet et quel calendrier est retenu pour la mise en oeuvre de cette seconde tranche. Il lui demande également quels sont à ce jour les perspectives de développement de l'école de gendarmerie également installée à Chatelleraut, et quel sera son rôle dans l'organisation future de la gendarmerie nationale.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question n° 1226.

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre de la défense, la ville de Chatelleraut a la chance d'accueillir depuis un grand nombre d'années tout à la fois un escadron de gendarmerie mobile et l'une des quatre écoles de sous-officiers de gendarmerie - les ESOG. Ces deux entités représentent un atout non négligeable pour cette cité. En 1995 s'est achevée la réalisation d'une première tranche d'une nouvelle caserne, comprenant l'ensemble des bâtiments techniques pour accueillir l'escadron. Reste à réaliser la deuxième tranche, qui concerne les logements devant abriter les familles des gendarmes.

Vous connaissez les contraintes de service des gendarmes mobiles, envoyés souvent par monts et par vaux. À titre d'exemple, je rappellerai que l'escadron de Chatelleraut est parti quatre mois en Nouvelle-Calédonie.

La réalisation des logements dont je viens de parler permettrait aux familles de ces gendarmes de se retrouver, de se regrouper et de vivre d'une manière moins isolée, et dans une plus grande sécurité.

Quel est l'état d'avancement du projet et quel est le calendrier retenu pour la mise en oeuvre de la deuxième tranche ?

Concernant l'ESOG de Chatelleraut, certaines interrogations se font jour, liées à la grande réforme de l'outil de défense, à l'accueil par la gendarmerie pendant la période transitoire d'officiers et de sous-officiers issus des autres armées, ainsi qu'à la crainte que la gendarmerie ne puisse recruter le nombre voulu de volontaires de la qualité requise.

En clair, des craintes s'expriment quant à la baisse des besoins de formation qui pourraient temporairement en découler et remettre en cause l'utilité de cet outil.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur les perspectives de l'ESOG de Chatelleraut et sur son rôle dans l'organisation future de la gendarmerie nationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, je vais vous rassurer car je vais répondre positivement aux deux questions précises que vous m'avez posées.

M. Eric Duboc. Quelle chance !

M. le ministre de la defense. Je veux d'abord vous remercier pour l'hommage que vous avez rendu aux gendarmes mobiles. Il est vrai qu'ils ont une vie professionnelle qui est parfois dure car ils demeurent eloignes de leur famille durant des periodes relativement longues. Il convient en consequence que la nation tout entiere cree pour eux les conditions favorables a une vie personnelle et familiale equilibree. C'est la raison pour laquelle le projet de realisation de la deuxieme tranche de construction de la caserne de gendarmes mobiles de Chatellerault est en bonne voie.

Premierement, le financement, a hauteur de 110 millions de francs, sera mis en place par le ministere de la defense au cours du premier semestre de 1997.

Deuxiemement, le marche sera notifie selon les delais requis au mois de septembre 1997, de sorte que cent trente-huit logements pourront etre livres au plus tard au mois de mars 1999.

La realisation de la troisieme phase, qui comporte quatre-vingt-douze logements destines a l'ecole des sous-officiers, est programme a partir de 1999.

Vous avez fait reference a la necessaire formation qu'il est utile de dispenser dans la gendarmerie, et dans l'armee en general, qui doit affronter le defi de sa transformation en armee professionnelle. Je puis vous assurer que l'ecole de sous-officiers de Chatellerault verra sa mission de formation confirmee et que son plan de charge pour 1997 et les annees suivantes est assure. («Tres bien !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces deux tres bonnes nouvelles pour la ville de Chatellerault, pour la gendarmerie, pour les gendarmes mobiles et les eleves sous-officiers.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1226

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7911

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8151

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996